

numéro

15

*Revue d'***HISTOIRE MARITIME**

Histoire maritime
Outre-mer
Relations internationales

*Pêches et pêcheries
en Europe occidentale
du Moyen Âge à nos jours*

Varia Blondy – 979-10-231-1886-5



Revue d'histoire maritime

15

Pêche et pêcheries en Europe
occidentale du Moyen Âge

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2012
© Sorbonne Université Presses, 2021

ISBN papier : 978-2-84050-833-5
PDF complet – 979-10-231-1869-8

TIRÉS À PART EN PDF :

Édito – 979-10-231-1870-4
Introduction – 979-10-231-1871-1
Daire & Langouët – 979-10-231-1872-8
Bochaca, Arízaga Bolumburu & Gallicé – 979-10-231-1873-5
Zysberg – 979-10-231-1874-2
Michon – 979-10-231-1875-9
Poulsen – 979-10-231-1876-6
Sauzeau – 979-10-231-1877-3
Schokkenbroek – 979-10-231-1878-0
Levasseur – 979-10-231-1879-7
Fichou – 979-10-231-1880-3
Perrin – 979-10-231-1881-0
Pencalet-Kerivel – 979-10-231-1882-7
Boisson – 979-10-231-1883-4
Varia Lesueur – 979-10-231-1884-1
Varia Le Bouëdec – 979-10-231-1885-8
Varia Blondy – 979-10-231-1886-5
Chronique Hiet-Guihur – 979-10-231-1887-2
Chronique Laget – 979-10-231-1888-9
Comptes rendus, masters et thèses – 979-10-231-1889-6

Mise en page (2012) : Compo-Méca
Version numérique (2021) : 3d2s/Emmanuel Marc Dubois

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris
tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

SOMMAIRE

Éditorial	5
Jean-Pierre Poussou	

DOSSIER

Introduction	
Gérard Le Bouëdec et Thierry Sauzeau.....	9
Histoire des pêches et archéologie des anciens pièges à poissons : un patrimoine à la croisée des disciplines	
Marie-Yvane Daire et Loïc Langouët.....	23
Les pêches maritimes dans le golfe de Gascogne à la fin du Moyen Âge	
Michel Bochaca, Beatriz Arízaga Bolumburu et Alain Gallicé	45
Les terre-neuvas honfleurais (1665-1685)	
André Zysberg.....	73
Les marchands de Nantes et la pêche à la morue à Terre-Neuve au XVII^e siècle	
Bernard Michon.....	103
Orange brille : les nombreuses tentatives pour imiter le modèle des pêcheries néerlandaises du hareng en mer du Nord et dans la Baltique (XVI^e-XIX^e siècles)	
Bo Poulsen	131
Les pêches du littoral saintongeais, de Louis XIV à Napoléon III (1683-1860)	
Thierry Sauzeau.....	161
Une activité maritime néerlandaise au XIX^e siècle : la chasse à la baleine et au phoque	
Joost C. A. Schokkenbroek.....	183
Naissance et développement de l'ostréiculture : l'exemple breton (1840-1939)	
Olivier Levasseur.....	197

La pêche sardinière et les conserveurs de poisson dans la Bretagne atlantique (1852-1914)	
Jean-Christophe Fichou.....	221

La pêche thonière en Sud Bretagne (1850-1943)	
Michel Perrin	237

La pêche langoustière française sur les côtes d’Afrique de l’ouest : Innovations et adaptations face aux mutations du xx^e siècle	
Françoise Pencanalet-Kerivel.....	265

Le chalutage à vapeur à Lorient (1880-1939)	
Pascal Boisson	287

VARIA

La refondation de la défense des colonies françaises après 1763 et sa mise en œuvre lors de la guerre d’Indépendance américaine	
Boris Lesueur.....	307

Lorient ou la réussite improbable d’une invention maritime (xvii^e-xviii^e siècles)	
Gérard Le Bouëdec	335

L’Heptanèse et Malte sous domination britannique	
Alain Blondy	357

CHRONIQUES

Le Voyage dans la formation des missionnaires de la Société des Missions Étrangères, 1660-1791	
Évelyne Hiet-Guihur	369

La perception de la mer dans l’Europe du Nord-Ouest à la fin du Moyen Âge (xiii^e-xv^e siècle environ)	
Frédérique Laget	375

Comptes rendus	385
-----------------------------	-----

Masters et thèses	395
--------------------------------	-----

Varia

L'HEPTANÈSE ET MALTE SOUS DOMINATION BRITANNIQUE

Alain Blondy
Université Paris-Sorbonne

Après quatre siècles de domination vénitienne (1386-1797), Corfou et les îles avoisinantes connurent des dominations successives : la République française (1797-1799), l'empire russe qui entraîna la création de la République septinsulaire (1799-1807), et de nouveau l'occupation française (1807 à 1814). De 1814 à 1864, ce fut le temps de l'occupation anglaise. Or le traité de Paris, qui affecta Corfou et les îles Ioniennes à la Grande-Bretagne en 1814, lui confirma aussi sa possession de Malte. C'était une réussite pour les deux grands groupes de pression qui se partageaient le pouvoir à Londres : la *Navy* et la *City*.

L'Amirauté britannique avait toujours souhaité posséder des points en Méditerranée pour s'opposer à l'influence française et à sa marine. Depuis la fin du xvii^e siècle, tous les efforts anglais y avaient tendu : prise de Gibraltar, puis prise et perte de Minorque, puis de la Corse, enfin tentative de se rendre maître de la Sicile en vassalisant le Bourbon détrôné de Naples et réfugié à Palerme. La prise de Malte par Bonaparte en 1798 et l'expulsion de l'Ordre Hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem ouvrirent des horizons aux Anglais. Depuis le congrès de Cambrai, en 1722, les États européens s'étaient entendus pour respecter la neutralité de l'Ordre et de Malte. L'Ordre en ayant été expulsé, cette neutralité n'était plus d'actualité et l'occupation française fut immédiatement saisie comme prétexte par les Anglais pour déloger les Français, dénier tous droits au roi de Naples sur l'île et s'en emparer. L'attribution des îles Ioniennes à l'Angleterre acheva la réalisation du plan de l'Amirauté qui souhaitait avoir un chapelet de points d'escale, de l'Atlantique à l'Égypte. En 1814, la *Navy* possédait ainsi Gibraltar et Malte qui lui permettaient de surveiller la totalité du bassin occidental de la Méditerranée tandis que les îles Ioniennes lui assuraient les moyens de surveiller d'un côté l'Adriatique et la marine autrichienne, et de l'autre les mouvements du bassin oriental, donc des marines ottomanes et russes.

La *City*, quant à elle, avait toujours souhaité la même chose, mais moins pour des raisons de surveillance de la marine de guerre française que pour en profiter pour étendre son réseau commercial et installer, en Méditerranée, ses

entrepôts, ses consuls et ses marchands. En un mot, elle entendait se substituer en totalité à la France qui avait dominé le commerce méditerranéen dans les siècles précédents, mais qui n'en avait désormais plus la capacité, après dix ans de gabegie révolutionnaire et quinze ans de guerres impériales.

Or, il exista une période transitoire, en général peu étudiée, allant de 1809 à 1814. Au cours de ces cinq ans, si les îles de Corfou et Paxos ainsi que la ville de Parga restèrent aux mains des Français jusqu'au 23 juin 1814, date à laquelle le général Donzelot¹, gouverneur de l'île, eut connaissance de la signature du traité de Paris et accepta de remettre ces places aux commissaires des Puissances alliées, les autres îles Ioniennes étaient tombées auparavant les unes après les autres. En effet, les faibles garnisons françaises n'avaient pu résister aux attaques anglaises alors que la *Navy* s'était rendue maîtresse des mers à partir de 1809. Zante et Céphalonie capitulèrent le 4 octobre 1809, Ithaque quelques jours après, et Leucade (Sainte-Maure) au printemps 1810.

358

Comme à Malte où ils s'étaient empressés de faire oublier l'Ordre et la suzeraineté de Naples, les Anglais évacuèrent toute référence à l'antique domination vénitienne. Comme à Malte, ils cultivèrent la fiction d'une indépendance qui, pour les îles Ioniennes ne pouvait qu'être celle de la République Septinsulaire. Officiellement de leur part, cette république fut donc, au moins nominalement, restaurée et placée sous leur protection. On le voit sur le timbre des autorités consulaires de ces îles qui reprirent la dénomination ΕΠΤΑΝΗΣΟΣ ΠΟΛΙΤΕΙΑ . SEPTINSULARIS RESPUBLICA et les armoiries frappées du lion de Saint-Marc ; le titre de *Serenissima Repubblica Ionica* est suivi de la mention manuscrite *Sotto la protezione della Gran Bretagna*, tandis que le tampon n'était autre que celui utilisé quelques années auparavant : *Respublica Septinsularis 1800*. Tout fut donc fait pour gommer les deux années d'annexion à l'Empire français (1807-1809) de ces quelques îles.

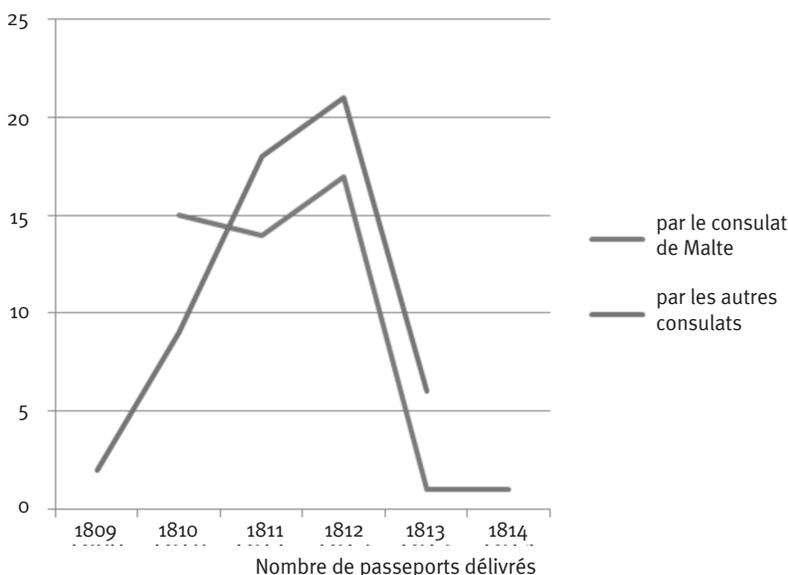
Pour les Anglais, ce chapelet d'escales entre Gibraltar et le Levant était une aubaine pour contourner le blocus continental. On a souvent étudié les parades anglaises à l'asphyxie économique à laquelle Napoléon entendait soumettre la Grande-Bretagne, mais le plus souvent sur les scènes de l'Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord. En Méditerranée, la possession de Gibraltar et de Malte n'eut pas été suffisante ou du moins eut eu un impact plus aléatoire, si la prise de la plupart des îles Ioniennes n'avait agi comme un moteur de l'activité économique anglaise dans ces eaux.

1 Il fut nommé en janvier 1808, venant de l'armée du Rhin. Il avait été l'ami et le chef d'état-major de Desaix en Égypte.

Les archives notariales de Malte conservent le registre des passeports visés² ou émis³, appartenant à des natifs des îles Ioniennes sous domination britannique. Ce sont au total 92 passeports, soient 30 émis par divers consulats britanniques de Méditerranée et 62 par Felice Lazzari, consul de la Sérénissime République Ionienne à Malte.

On note un décalage dans le temps de la couverture des Septinsulaires par les autorités britanniques. Ainsi, les consulats de Méditerranée (Malte non-compris) n'attendirent même pas la chute des îles Ioniennes pour délivrer des passeports à leurs ressortissants. Francis Werry, consul de Sa Majesté britannique à Smyrne et dépendances, en délivra dès juin 1809 à des Céphaloniotés, alors que leur île ne tomba officiellement aux mains des Anglais qu'en octobre. En revanche, à Malte, Felice Lazzari n'en émit qu'à partir de février 1810.

Dans les deux cas, il n'y eut plus aucun passeport émis bien avant la cession officielle des îles à la Grande-Bretagne, puisque aucun document officiel n'est remis par les consulats britanniques de Méditerranée après août 1813 et après février 1814 pour le consulat septinsulaire de Malte.



2 Archives notariales de Malte (ensuite ANM), Passaporti personali rilasciati à sudditi della Repubblica Settinsulare sotto la protezione della Gran Bretagna da diversi Consoli Inglesi ed altre Autorità in più Paesi dal 1809 al 1813. In tutto num° 30.

3 ANM, Passaporti personali rilasciati dal console della Repubblica Settinsulare sotto la protezione di S. M^{ia} Britannica in Malta Consoli Inglesi ed alter dall' anno 1810 al 1814. In tutto num° 62.

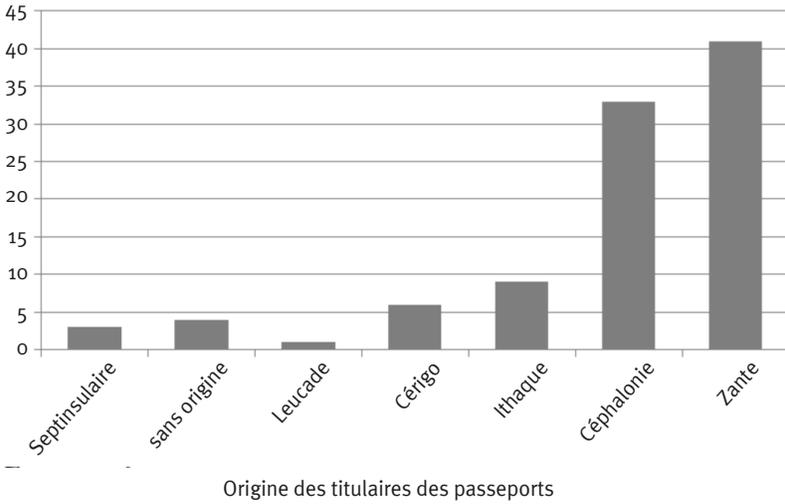
La courbe du nombre de passeports émis est très intéressante. À peine les Anglais eurent-ils mis la main sur certaines îles Ioniennes que les insulaires, principalement des marins et des négociants comme nous allons le voir, se mirent à voyager, soit vers les Échelles du Levant et du Maghreb, soit vers les possessions britanniques.

Or cet engouement fut tout passager puisqu'à partir de 1813 le nombre de passeports émis s'effondra, comme si les difficultés de l'Empire français avaient détourné la surveillance maritime et donc rendu inutile la fiction d'une protection anglaise.

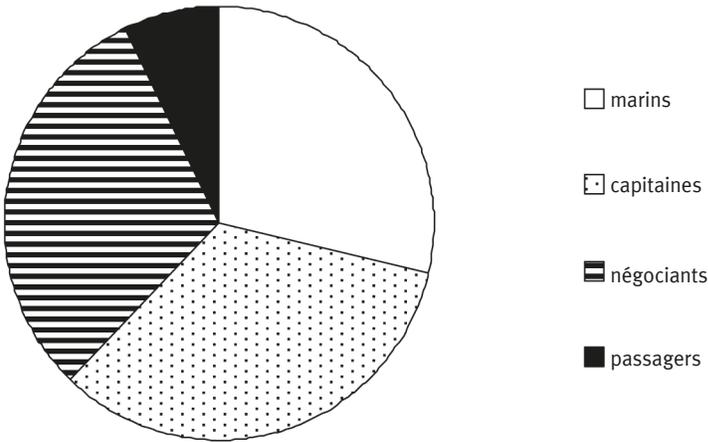
360 L'étude de l'origine des Septinsulaire bénéficiaires des passeports n'est aucunement étonnante. Excepté l'imprécision pour 6 d'entre eux (absence d'origine ou mention très générale de *Septinsulaire*), la provenance des titulaires est fonction de l'importance des îles et de la marine de chacune, soit en valeur croissante : Leucade (Sainte-Maure), Cérigo, Ithaque, Céphalonie et Zante. Céphaloniotés et Zantiotes forment le gros des marins et des négociants se déplaçant en Méditerranée. Ils fournissaient déjà la majeure partie des acteurs ioniens de l'économie vénitienne, mais la réglementation tatillonne des dernières années de la domination de la Sérénissime, aggravée par les interventions de hauts fonctionnaires prévaricateurs⁴, avait engourdi le commerce local et les Vénitiens s'y étaient taillé la part du lion. Comme partout ailleurs, la domination de la République française fut initialement perçue comme une libération mais, comme partout ailleurs, les insulaires déchantèrent très vite, les républicains français se conduisant en fonction d'abord de leurs intérêts propres, puis de ceux de leur pays d'origine. Toutefois, la rapidité avec laquelle se succédèrent les différentes dominations permit une relative autonomie des élites locales (intellectuelles, politiques ou économiques) et dans ces îles, comme à Malte, le leurre d'une domination efficace, mais paternelle et lointaine de la Grande-Bretagne joua à plein, du moins dans les premières années.

Il n'est donc pas étonnant de voir les cadres économiques déjà en place, saisir avec avidité l'opportunité nouvelle qui leur était offerte avec l'auto-proclamation anglaise de la protection accordée par George III aux ci-devant îles vénitienne.

⁴ Voir Raymond Matton, *Corfou*, Athènes, Institut français d'Athènes, 1960 ; Henry Jervis-White-Jervis, *History of the Island of Corfû and of the Republic of the Ionian Islands*, London, Colburn and co., 1852 (rééd. fac-similé, Amazon, 2005).



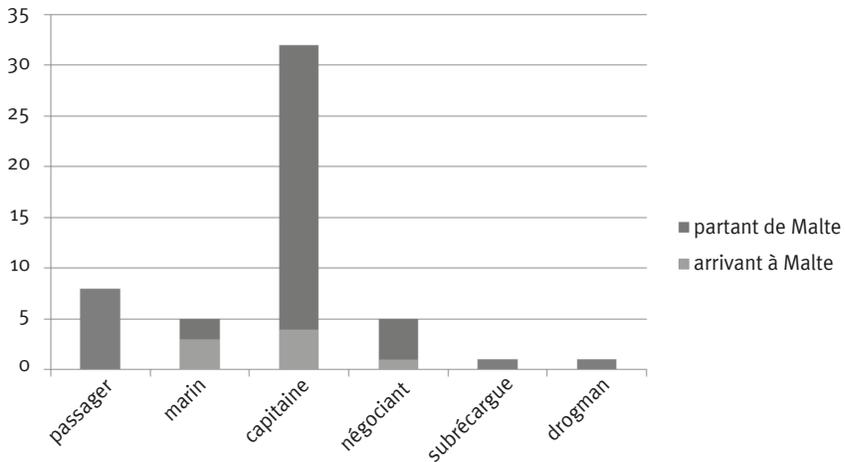
Lorsque l'on s'intéresse à la profession ou à l'état des titulaires des passeports, en dehors d'une famille composée du fils, de la mère et des quatre filles qui voyagent pour aller de Tripoli à Tunis et donc à des fins personnelles, ils sont divisés en trois groupes sensiblement égaux : les marins retournant chez eux ou cherchant un engagement à bord d'un navire britannique, les capitaines ou patrons de navire, et les négociants.



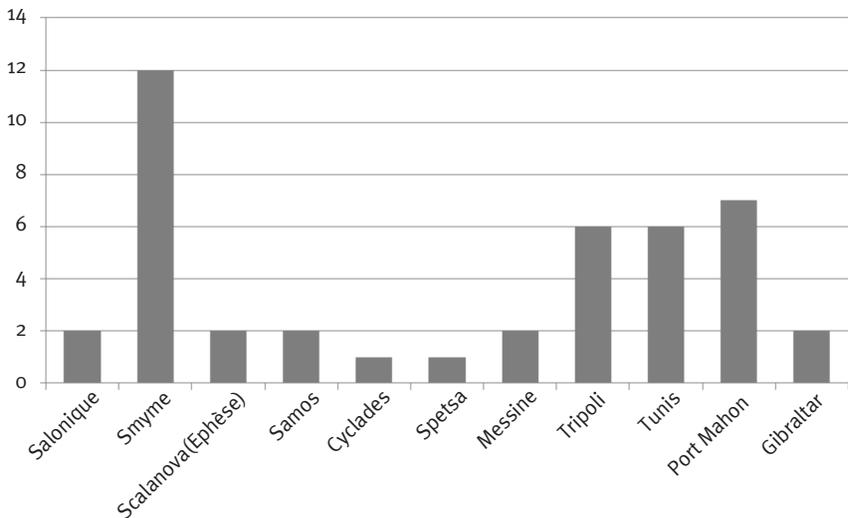
L'élément maritime (capitaines et marins) domine largement. Les capitaines commandent des bâtiments chargés ou prêts à charger, avec une route précise ou à l'aventure. Les marins sont de deux sortes : il y a ceux qui rejoignent un engagement déjà signé et ceux qui sont à la recherche d'un embarquement, et là c'est principalement à bord d'un navire britannique. Environ un tiers des autres passeports concerne les négociants et subrécargues.

Or le graphique ci-dessous montre une différence notable. Pour les Septinsulaires, Malte n'est qu'une étape peu importante lorsqu'ils se rendent dans d'autres ports du bassin occidental de la Méditerranée ; la route sicilienne a sans doute dû être préférée. En revanche, l'île est importante pour tous ceux, marins ou négociants, qui en repartent.

362



Les deux graphiques suivants sont aussi explicites : les arrivants à Malte proviennent principalement du Levant, Smyrne notamment ; ceux provenant du bassin occidental arrivent principalement des Régences barbaresques, et à un moindre degré d'Espagne.

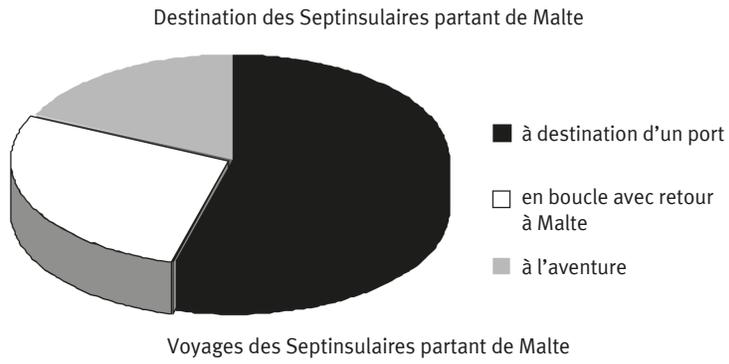
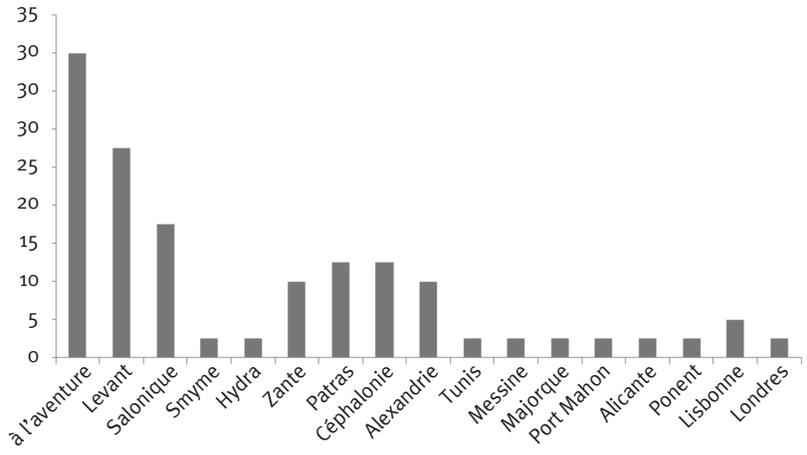


Provenance des Septinsulaires arrivant à Malte

En revanche, les Septinsulaires quittant Malte pour un port précis, se rendent principalement dans le bassin oriental de la Méditerranée. Mais près de la moitié d'entre eux utilisent Malte comme une base de départ, soit pour une circumnavigation, soit pour aller à l'aventure.

Le rôle de Malte pour la marine des anciennes îles vénitiennes est donc essentiel. Toutefois, ce rôle n'est pas nouveau. Déjà, du temps de l'Ordre, Malte entretenait à Zante un consul : Zuanne Ferendino de 1779 à 1782, puis Demetrio Mercati, chanoine et vicaire général de 1789 à la Révolution⁵.

Ce qui est nouveau, c'est l'irruption de la marine de l'Heptanèse dans le circuit maritime britannique. Les Septinsulaires utilisèrent alors le réseau commercial et naval de l'Angleterre pour étendre leurs activités, de Smyrne, Salonique et Alexandrie à Gibraltar et Mahon, quelquefois via les Régences barbaresques. Ils occupèrent donc une partie des routes du commerce provençalo-marseillais, atteint de plein fouet par la récession due aux guerres de la Révolution et de l'Empire.

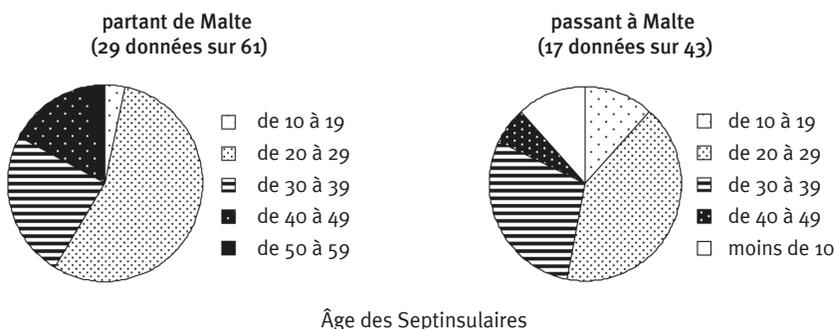


5 Archives de la cathédrale de Malte, *Lettere consolari*, vol. 8.

Or, c'étaient principalement des hommes jeunes : plus de la moitié avaient moins de 30 ans, et plus des trois-quarts moins de 40 ans.

Dix ans plus tard, lorsque la Grèce se souleva, l'Hellade régénérée ne put compter que sur la marine d'Hydra et celle des Cyclades, laquelle s'était surtout armée en course au profit des Russes. Même si les îles Ioniennes restèrent encore plus d'une quarantaine d'années sous domination britannique, leur marine, aux mains d'hommes jeunes et aguerris, n'en contribua pas moins au développement commercial et naval de la façade adriatique de la Grèce, du Péloponnèse au golfe d'Arta.

364



Ainsi, au tournant du XIX^e siècle, alors que les chancelleries européennes ou russes avaient tablé, durant les décennies précédentes, sur un changement de domination dans le monde ottoman, ce furent Malte et Venise qui disparurent en tant qu'États indépendants. La mainmise de la Grande-Bretagne sur Malte, puis sur les îles Ioniennes, fit de Londres le nouveau dispensateur des autorisations de commercer en Méditerranée. Utilisant Malte pour leur centre névralgique, les Anglais purent dès lors contrôler le commerce des Grecs de l'Heptanèse avec Gibraltar, les Baléares, le Maghreb, mais aussi le monde ottoman, principalement Salonique et Smyrne. Sans y prendre garde, ils contribuèrent ainsi à l'émergence d'un premier embryon de marine grecque qui fut autant une concurrence pour Marseille que pour eux-mêmes.

ANNEXE : QUELQUES EXEMPLES DE DOCUMENTS DES ARCHIVES NOTARIALES DE MALTE

1. FASCICULE N° 16 DES PASSEPORTS PERSONNELS

– Délivré par Francis Werry, consul de Sa Majesté britannique à Smyrne et dépendances, le 22 juin 1809 : « Michiele Vagliano, fils de Théodore, de Céphalonie, 25 ans environ, cheveux et moustaches blonds, marin sur le brigantin l'*Annunziata*, cap. Caralambo, sous pavillon ottoman – Smyrne, golfe de Mandalia ou Malatia, et de là à Malte ».

– Délivré par F. Werry, le 4 août 1810 : « Marin Travlo, fils d'Antonio, 36 ans, brun, avec son fils, Panagis, 13 ans environ, de Céphalonie, embarqués tous deux comme marins sur la polacre *Cleopatra*, cap. Panagiotti, sous pavillon ottoman – À destination de Malte ».

– Délivré par William Wass Langford, agent consul général de Sa Majesté Britannique à Tripoli, le 11 janvier 1811 : « Demetrio Zapunzeopulo, 20 ans, sa mère Angelica, 45 ans, et quatre sœurs (Catarina 16 ans, Annette 12, Elleneza 7 et Violetta 4), de Zante, embarqués sur le sandal *Lateen*, sous pavillon tunisien, cap. Hamet Allom Rais. – Pour aller sur les côtes de Tunis ».

2. FASCICULE N° 17

– n° 19, Délivré par Felice Lazzari, consul de la Sérénissime République Ionienne à Malte : « Malte, le 3 avril 1811 : au signore Pandeli Pettalà, fils de Dimitri, d'Ithaque, pour le Levant. – Visé à Salonique le 25 septembre 1811 ; part pour l'Espagne ce jour ; visé à Cadix le 20 décembre 1811 ; part pour Malte sur la frégate *Citherea* ».

– n° 20 : Délivré par Felice Lazzari, Malte, le 4 mai 1811 : « à Andrea Nemogianni, fils de Zaccaria, de Céphalonie, pour le Levant. – Visé à Species le 30 octobre 1811 ; part d'Hydra pour Messine sur un bâtiment anglais en qualité de marin ».

– n° 25, Délivré par Felice Lazzari : Malte, le 18 juin 1811 : « à Giovanni Petruzzo, fils de Giovanni, de Cérigo. – À l'aventure. – Visé le 30 août 1811 à Species, d'où il part ce jour sur la polacre ottomane *Madona d'Idra*, cap. Pandeli Brusco, d'Hydra, pour Malte et Messine, avec un chargement de 1500 poids dur de cotonnade. – Visé le 2 septembre 1811 par Theodoro Manoel, consul à Hydra de Sa Majesté Royale césarienne, l'Empereur d'Autriche. Débarqué de

cette polacre, il s'embarque sur un navire marchand ottoman, *l'Aquila*, cap. Elia Antonio, d'Hydra, pour Malte et Messine, avec un chargement de coton ».

3. Dans les papiers du notaire Giuliano Chiappe, on trouve un certificat de Felice Lazzari, certifiant que Cristodulo Comitopulo, fils de feu Paolo, de Céphalonie, a acheté par acte de maître Chiappe, le 22 avril 1813, une scuna, ci-devant nommée *Eugenio*, rebaptisée *l'Aspasia*, de 90 tx, à un Anglais, William Slade, résidant à La Valette, pour la somme de 6 235 écus de Malte. Souhaitant rentrer chez lui, il sollicite un passeport. – Le rôle de l'équipage (13 personnes) est joint.

366

